

Date d'effet à partir de Janvier 2007

CONDITIONS STANDARDS APPLICABLES A LA CLIENTELE EN TND

CHAPITRE I : Taux d'Intérêt Débiteurs

(*) Dans la limite des seuils des taux d'intérêt excessifs publiables au JORT.

I- FINANCEMENT A COURT TERME (*)	
Escompte d'Effets de transaction inférieur ou égal à 90 jours (*)	TMM + 5
Escompte d'effets de transaction inférieur ou égal à 180 jours max (*)	TMM + 5
Crédits mobilisés par des effets (*)	TMM + 5
Découvert (*)	TMM + 5
II- FINANCEMENT A MOYEN TERME (*)	
Prêts fonciers et crédit à la construction (*)	TMM + 3,5
Autres crédits à moyen terme (*)	TMM + 5
III- FINANCEMENT A LONG TERME (*)	
Crédit à long terme (avec épargne préalable) (*)	TMM + 3
Autres crédits à long terme (*)	TMM + 5
IV- FINANCEMENT EN DEVISES	
Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	TB + 5
Autres financements en devises	TB + 5

CHAITRE II : TAUX D'INTERET CREDITEURS

I- DEPOT A VUE (sauf TNR)	
En Dinars & Devises	0
II- COMPTES ETRANGERS EN TNC DES TNR ET COMPTES SPECIAUX EN TNC	
A vue & A terme	TMM - 2
III- COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	
De 3 mois à 6 mois accomplis	
> En dinars	TMM - 2
> En devises	TB - 1
Au-delà de 6 mois à 12 mois accomplis	
> En dinars	TMM - 1,5
> En devises	TB - 1
Au-delà de 24 mois	
> En dinars	TMM - 1
> En devises	TB - 1
Au-delà de 24 mois	
> En dinars	TMM - 0,5
> En devises	TB - 1

CHAPITRE III : COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS BANCAIRES EN TND (hors RFJ & TVA)

I- FRAIS DE GESTION DE COMPTE ET BANQUE A DISTANCE	Assiette	Tarif
> Frais de tenue de compte (par trimestre)		
- Compte Chèque	Compte	9
- Compte Epargne	Compte	Gratuit
- Compte Courant	Compte	24
- Autres Comptes	Compte	36
> Frais de Banque à distance		
- Frais SMS Banking (ABC Contact)	Message	0,15
- Abonnement Internet Banking (ABC On-Line)	Mensuel	20
II- OPERATIONS DE VIREMENTS & PRELEVEMENTS		
> Virements internes, inter-bancaires et prélèvement émis sur place		
- Pour les particuliers	Ord/Vir	1,2
- Pour les Entreprises	Ord/Vir	2
> Virements et prélèvements émis déplacés		
- Par lettres ordinaire sur les places de Tunisie	Ord/Vir	2
- Par téléphone, télégramme, télex sur places de Tunisie	Ord/Vir	3
- Sur les places de l'Etranger	Ord/Vir	50
> Virements et prélèvements reçus (en dinars/Tunisie)		
- Pour les Particuliers	Virement	1
- Pour les Entreprises	Virement	1,2
III- OPERATIONS PAR CARTE ABC-VISA		
> Cotisation annuelle (selon nature de la carte)	Carte	120
> Commission d'interchange (selon convention interbancaire)	Selon convention	
- Transactions nationales	Opération	1
- Transactions internationales	Opération	2%
> Mise en opposition (selon règlement VISA)	Selon réglementation Visa	
> Recalcul du code confidentiel (selon nature de la carte)		
- Cartes nationales	Opération	10
- Cartes internationales	Opération	20
> Commission de remplacement de carte (selon nature de la carte)		
- Cartes Nationales	Opération	10
- Cartes Internationales	Opération	50
> Frais de capture de carte (selon réglementation VISA)	Selon réglementation Visa	

Date d'effet à partir de janvier 2007

IV- OPERATIONS PAR CHEQUES EN TND/TNC		
> Encaissement de chèques sur place	Chèque	0,7
> Encaissement de chèques déplacés	Chèque	0,7
> Avis de sort demandé :		
- Par lettre ordinaire	Chèque	1 PLR
- Par Tél, télégramme ou télex pour chèques tirés Tunisie	Chèque	3 PLR
- Pour les chèque tirés sur les places de l'Etranger	Chèque	25
> Chèques certifiés	Chèque	5
> Récupération des frais sur chèque sans provisions :		
- Préavis sur chèque sans provision	Chèque	25

- Rejet chèque sans provision (CNP)	Chèque	50
- Reconstitution sur chèque sans provision (1 ^{er} délai)	Chèque	30
- Reconstitution sur chèque sans provision (2 ^{ème} délai)	Chèque	50
> Mise en opposition	Chèque	20
V- OPERATION SUR EFFETS		
> Effets à l'encaissement		
- Effets sur place (domiciliés)	Effet	1,7
- Effets déplacés (domiciliés)	Effet	3,2
- Effets non domiciliés	Effet	4,2
> Effets Escomptés		
- Effets sur place (Domiciliés)	Effet	1,7
- Effets déplacés (Domiciliés)	Effet	3,2
- Effets non domiciliés	Effet	4,2
> Récupération des frais sur effets impayés	Effet	3
> Avis de sort, prorogation, changement domiciliation effets réclamés		
- Opérations sur les places de Tunisie réalisées par lettre ordinaire	Effet	1 PLR
- Téléphone, télégramme ou Télex	Effet	3 PLR
- Opération sur les places de l'étranger	Effet	10
> Présentation à l'acceptation domiciliée	Effet	2
> Domiciliation d'Effets		3
> Règlement d'Effets	Effet	1,5
> Remise d'Effets au protêt	Effet	15
> Mise en Opposition	Effet	10
> Délivrance de bons à payer pour effets à représenter	Effet	5
VI- OPERATIONS SUR TITRES		
> Placement de titres	Mont. Place	1,5% flat
> Courtage	Mont Opér (1)	8‰
> Droit de garde	Montant	4‰/an
> Encaissement de coupons / dividendes	Coupons (2)	2%
> Domiciliation des valeurs mobilières	Montant	0,5% l'an
> Emission d'emprunt obligataire pour le compte de la clientèle		
- Etude	Opération	1% Flat
- Formalités Légales	Opération	5000
VII- AVALS, CAUTIONS & AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE		
> Avec blocage de provision (par trimestre indivisible)	Montant	50/trim
> Sans blocage de provision (par mois indivisible)	Montant (3)	4‰/mois
VIII- OPERATIONS DIVERSES		
> Location de coffre fort et boîte postale		
- Coffre petite dimension et boîte postale	Coffre	10/mois
- Coffre moyenne dimension	Coffre	20/mois
- Coffre grande dimension	Coffre	40/mois
> Commission de mouvement	(4)	1/4‰/trim
> Commission sur le plus fort découvert	(5)	1/4‰/trim
> Commission d'étude	Crédit	1% Flat
> Commission d'engagement (sur le montant à débloquenter)	M Rest à Debl (6)	1‰/mois

> Recherche, mise en place et montage de financement (Tunisie)		
- Commission recherche, mise en place et montage de financement	Montant (7)	0,125%
- Commission de gestion, renouvellement	Mont à Debl (7)	0,05%
> Demande de renseignements commerciaux		
- Sur la Tunisie	Opération	30
- Sur l'Etranger	Opération	50
> Recherche pour la clientèle de documents archivés		
- 0 à 6 mois	Feuillet	5
- 6 mois à 1 an	Feuillet	10
- 1 an à 3 ans	Document	15
- 3 ans à 5 ans	Document	30
- 5 ans à 10 ans	Document	50
> Commission de Mise à disposition	Opération	10
> Commission sur règlement de succession par héritier	Héritier	40

CHAPITRE IV : COMMISSION SUR LES OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR (Hors RFJ & TVA)

Les commissions perçues sur les opérations de commerce extérieur seront, selon les termes du contrat commercial, soit à la charge de la partie étrangère, soit à la charge de la partie tunisienne.

I- DOMICILIATION TITRES DE COMMERCE EXTERIEUR & CHANGE		
> Titres d'importation et titres d'exportation (TTN)	Titre	12+RFJ
> Autorisation annuelle	Autorisation	12
> Demande F1, F2 et Fiche d'information	Demande	12
> Modification du titre d'importation ou d'exportation	Modification	12
II- ACCREDITIFS DOCUMENTAIRES		
> A l'importation		
- Commission d'ouverture		
> Avec blocage de provision	Opération	50
> Sans blocage de provision (par mois indivisible)	Montant (3)	4‰/mois
> Commission de modification		
> Montant ou durée (par mois indivisible)	Montant (3)	4‰/mois
> Autres modifications	Opération	50
> Commission de réalisation	Montant (8)	2‰
> A l'exportation		
- Commission de transmission		
> Pour les Particuliers	Opération	45
> Pour les Entreprises	Opération	50
- Commissions de confirmation (par trimestre indivisible)	Montant (9)	SRP
- Commission de modification		
> Montant ou durée	Montant (9)	SRP
> Autres modifications	Opération	30
- Commission de réalisation	Montant (8)	2‰
- Commission de notification	Opération	50
- Commission de levée de document	Montant	1,5‰ Flat
- Commission de paiement différé (par trimestre indivisible)	Montant (9)	SRP

II- REMISES DOCUMENTAIRES		
> A l'importation		
- Commission d'acceptation	Montant (11)	1,25‰
- Commission de Change et réalisation	Montant (11)	3‰
- Commission d'endos	Montant (12)	2‰
> A l'exportation		
- Commission de change et de réalisation	Montant (12)	3‰
- Commission d'endos	Document	50
IV- VIREMENTS ET AUTRES OPERATIONS EN DEVISES		
> Opérations de change : Achat & Vente de Devises	Montant (10)	1,25‰
> Opération cash en devises	Montant	4‰
> Virements		
- Réglés en dinars	Virement	50
- Règles en devises		
> Emis	Virement (11)	2‰
> Reçus	Virement (12)	2‰
V- LETTRES DE GARANTIE		
- Avec blocage de la provision (par trimestre indivisible)	Opération	50/trim
- Sans blocage de la provision (par mois indivisible)	Montant (3)	4‰/mois
VI- RECHERCHE, MISE EN PLACE ET MONTAGE DE FINANCEMENT	Montant	Forfait

- (1) Commission minimum 0.5 TND
(2) sur les intérêts seulement
(3) Commission minimum 50 TND
(4) Commission prélevée sur les mouvements de débits des comptes débiteurs. Elle est calculée sur la colonne débit, solde de départ exclu.
(5) Commission calculée sur le plus fort découvert de la période
(6) Perception mensuelle et à terme échu
(7) Commission minimum 100 TND ; maximum 500 TND
(8) Commission minimum 30 TND maximum 500 TND
(9) SRP : Selon Risque Pays
(10) Commission minimum 50 TND ; maximum 100 TND
(11) Commission minimum 50 TND ; maximum 300 TND
(12) Entreprises : Commission min 35 TND ; max 150 TND
Particuliers : Commission min 25 TND ; max 100 TND.

TND : Dinar Tunisien
TNC : Dinar Tunisien Convertible
TNR : Tunisien Non Résident
TMM : Taux Mensuel Moyen du Marché Monétaire
TB : Taux de Base de la monnaie pour la période
PLR : Port de Lettre Recommandée
PLO : Port de Lettre Ordinaire
RFJ : Récupération des Frais Justifiables
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

AFFICHE DE CONDITIONS STANDARD DE BANQUE
APPLICABLES A LA CLIENTELE
 Date d'effet à partir de Janvier 2007

NATURE DE L'OPERATION	ASSIETTE	TARIFS H.T.	DATE DE VALEUR
CONDITIONS DES OPERATIONS SUR LE MARCHE MONETAIRE			
Bons du Trésor		TMM-1	J
Certificats de dépôt		TMM-1	J
Billets de trésorerie		TMM-1	J
CONDITIONS CREDITRICES			
Comptes à terme et Bons de caisse			
De 3 à 6 mois accomplis			
En dinars		TMM-2	J
En devises		TB-1	J
De 6 à 12 mois accomplis			
En dinars		TMM-1,5	J
En devises		TB-1	J
De 12 à 24 mois accomplis			
En dinars		TMM-1	J
En devises		TB-1	J
Au-delà de 24 mois			
En dinars		TMM-0,5	J
En devises		TB-1	J
CONDITIONS DEBITRICES (dans la limite des seuils des taux d'intérêt Excessifs)			
Crédits à la consommation			
Autres crédits à court terme			
Crédits à l'habitat			
A moyen terme		TMM+3,5	J
A long terme (avec épargne préalable)		TMM+3	J
Autres crédits à moyen et long termes			
Financement en devises			
Crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger		TB+5	J-1
Autres financements en devises		TB+5	J-1
OPERATIONS BANCAIRES			
Effets à l'encaissement			
Sur la Tunisie	Effet	TND 3,2	JE+6JO
Sur l'Etranger	Effet	3‰ (*)	JC+1JO
Effets escomptés	Effet	TND 3,2	JR
Règlements d'effets	Effet	TND 1,5	J-1JO
Remise d'effets pour protêt	Effet	TND 15	J-1JO
Frais de tenue de compte			
Compte chèque	Compte	TND 9	TRIM
Compte courant	Compte	TND 24	TRIM
Compte d'épargne	Compte	FRANCO	-
Autres comptes		TND 36	TRIM

Encaissement de chèques			
Chèques tirés sur la Tunisie	Chèque	TND 0,7	JR+2JO
Chèques tirés sur l'Etranger	Chèque	3‰ (*)	JC+1JO
Certificat de chèques			
	Chèque	TND 5	J-1JO
Récupération des frais sur chèques sans provision			
	Chèque	TND 50	J-1JO
Carte ABC – VISA			
Cotisation annuelle (selon nature de la carte)	Carte	TND 120	AN
Commission d'affiliation	Montant ops	5%	J
Commission d'interchange (selon Convention interbancaire)	Opération	s/convention	J
Mise en opposition (selon réglementation VISA)	Opération	s/rég. VISA	J
Recalcul du code confidentiel	Opération	TND 20	J
Commission de remplacement de carte	Opération	TND 50	J
Frais de capture de carte (selon réglementation VISA)	Opération	s/régl. VISA	J
Virements émis			
Sur la Tunisie			
Particuliers	Virement	TND 1,2	J-1JO
Entreprises	Virement	TND 2	J-1JO
Sur l'Etranger			
Financier	Virement	2‰ **	JA-1JO
Commercial	Virement	2‰ **	JA-1JO
Virements reçus			
Sur la Tunisie			
Particuliers	Virement	TND 1	JL+1JO
Entreprises	Virement	TND 1,2	JL+1JO
Sur l'Etranger			
Financier	Virement	2‰ *	JC+1JO
Commercial	Virement	2‰ *	JC+1JO
Règlement de succession	Héritier	TND 40	J-1JO
Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés			
0 à 6 mois	Feuillet	TND 5	J-1JO
6 mois à 1 an	Feuillet	TND 10	J-1JO
1 an à 3 ans	Document	TND 15	J-1JO
3 ans à 5 ans	Document	TND 30	J-1JO
5 ans à 10 ans	Document	TND 50	J-1JO

Avec : TMM, Taux Mensuel Moyen du Marché Monétaire ; TB, Taux de Base de la monnaie en fonction de la place.

J, jour de l'opération ; JL, jour de liquidation ; JR, jour de remise ; JO, jour ouvrable ; JC, jour de cession ; JA, jour d'achat.

*) Pour les entreprises : min 35 TND max 150 TND et Pour les particuliers :
min 25 TND – max 100 TND.

**) min 50 TND – max 300 TND.